



Tél : 03.21.91.66.98

Fax: 03.21.87.26.98

Le Maire

COMMUNE DE LONGFOSSE-
COMPTE RENU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 12 septembre 2014 à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M Jean-Claude PRUVOST, Maire, en suite de convocation en date du 12 août 2014, dont un exemplaire a été affiché. Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Mr Thierry CLETON excusé, qui donne pouvoir à Me Anita BOUDIN

M Sabrina FERTIN est élue secrétaire.

Monsieur le Maire demande à ajouter la délibération : le reversement de la taxe sur l'électricité à la commune par la FDE.

1) Approbation de la précédente réunion, séance du 6 juin 2014. M Dufour précise qu'il n'a pas parlé de débordement pour la salle des fêtes mais d'utilisation de la musique amplifiée.

2) Le conseil municipal prend connaissance des rapports 2013 de Véolia :
- eau potable:

On constate une baisse de consommation de l'eau potable de 13%, ce qui entraîne des répercussions sur les recettes de la taxe communale du budget M49 eau potable et assainissement déjà constatées en 2014.

Les travaux au Molinet auront lieu en 2015.

- assainissement collectif : constat plus d'habitants et moins d'abonnés et 5 gros utilisateurs d'eau.

3) Le conseil a eu lecture du rapport d'activités de la gestion des déchets 2013 de la communauté de communes de Desvres et Samer.

4) Le conseil municipal valide la décision modificative pour les amortissements de subvention de la M49 : eau assainissement collectif.

5) Bilan de la rentrée des classes 2014/2015 : est positif : 180 élèves, 46 enfants inscrits aux TAP thématiques. Les parents doivent penser à bien inscrire leurs enfants à la cantine, garderie, transport scolaire, garderie-activités périscolaires.

5) Le conseil décide des tarifs de la cantine et de la garderie :

Vu l'augmentation par le fournisseur, le prix du repas sera de 3€45 au lieu de 3€40 pour les enfants et 4.15 € pour les adultes au lieu de 4 €10.

Et maintient le tarif de la garderie à 1.25 € le matin ou le soir et de 5€ la semaine.

Vote à l'unanimité.

6) Les horaires d'ouverture de la Mairie :

Vu la nouvelle organisation scolaire, les horaires de la mairie changeront seront 8 h–12h, 13h30-17h30 (avec possibilités de rendez-vous si nécessaire) à partir du 1er octobre 2014.

Vote à l'unanimité.

7) La gestion du personnel communal :

Avec la réforme des rythmes scolaires, le planning des agents communaux, en contact avec les enfants, a été modifié.

Un contrat d'avenir a été engagé pour Melle Kelly Level.

Deux agents techniques en CUI, avec un profil technique ont été recrutés pour assurer la maintenance de notre patrimoine et exécuter des travaux de rénovation avec une prise en charge de 75% par l'état.

8) Le rapport de la commission des travaux a été envoyé aux conseillers :

L'adjoint aux travaux relate les travaux de la commission : Les feux tricolores, la réfection de la rue de l'Eglise, la présentation du projet de préau, de mise en place de panneaux pour la sécurité des enfants au centre du village, sur l'étude d'économie d'énergie concernant le réseau d'éclairage public.

- Le changement de lampes économiques pour l'éclairage public est à l'étude.

9) Recrutement des agents recenseurs :

Le recensement de la population sera exécuté par 3 personnes. La commune sera divisée en 3 secteurs. Les candidatures sont à soumettre à Mr le Maire. Les formations auront lieu en fin d'année 2014.

10) Le conseil municipal valide la taxe communale sur la consommation finale d'électricité de notre commune, la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE62 comme auparavant et sera reversée à la commune à 97%.

11)Fête aux village : 64 exposants dont 16 jusque 15 heures malgré la pluie.

Le règlement de la brocante changera en 2015.

12) Informations diverses.

Problème de sécurité à la route de Samer, vers Samer. Un courrier a été adressé à la gendarmerie et une demande de pose de panneaux 50 km/h avec rappel.

Le Maire, Jean-Claude Pruvost.